



## Syndicat National des Professionnel·le·s de la Petite Enfance

Communiqué du 21 mars 2021

### Les bébés méritent mieux que les poulets bio !

Jeudi 18 mars, le gouvernement, par la voix de son Premier Ministre, a annoncé "une mesure de freinage sans enfermement" pour un mois dans 16 départements des régions Ile-de-France, Hauts-de-France, et partiellement Provence-Alpes-Côte-d'Azur et Normandie.

Le gouvernement tient compte cette fois-ci l'importance du lien avec la nature et de l'impact néfaste de l'enfermement dans un petit espace. Des élus locaux l'ont bien souligné dans leurs réactions<sup>1</sup>. Le SNPPE le constate également : ce "confinement dehors" est bien imposé, sans que le gouvernement ne l'avoue, en lien avec les spécificités des logements des zones fortement peuplées.

**Le SNPPE dénonce encore et toujours avec force le projet de réforme des modes d'accueil de la Petite Enfance** que le gouvernement mène, par l'intermédiaire de son Secrétaire d'Etat à l'Enfance et à la Famille.. En effet, il persiste à le maintenir alors que le collectif Pas de Bébé à la Consigne appelle à une nouvelle journée de mobilisation le 30 mars prochain. Car malgré ce qu'a fait croire Adrien Taquet en diffusant les textes définitifs, **la réforme n'est toujours pas officielle**. La DGCS a, vendredi 19 mars au soir, lendemain de l'annonce de ce "confinement ouvert", diffusé aux acteurs de la petite enfance une nouvelle version du projet d'arrêté créant un référentiel national bâtimentaire destiné aux crèches. **N'étant pas à une contradiction près**, le gouvernement maintient ainsi sa volonté de "**parquer**" les bébés dans 5.5 m<sup>2</sup> dans ces mêmes zones où il permet un "freinage sans enfermer". Il veut aussi permettre de ne pas rendre obligatoire un espace extérieur pour les futures crèches de 24 places ou moins et seulement **2 m<sup>2</sup>/bébé en extérieur à partir de 25 places**.

**Il s'obstine donc à réduire les espaces d'accueil pour les jeunes enfants !  
Intérieur comme extérieur !**

---

<sup>1</sup> [Arrivée de Parisiens en Bretagne : le maire de Saint-Malo appelle à la responsabilité](#)  
[Confinement des Hauts de France : "il fallait prendre ces mesures", estime Martine Aubry](#)

IL N'EST PAS POSSIBLE qu'un gouvernement demandant un rapport sur la qualité d'accueil du jeune enfant<sup>2</sup> l'ignore à ce point dans sa réforme.

Le SNPPE appelle

**TOUS LES PROFESSIONNEL·LES de la PETITE ENFANCE à SE MOBILISER  
LE 30 MARS PROCHAIN A L'APPEL DU COLLECTIF PAS DE BEBES A LA CONSIGNE**  
pour dire NON à la réforme TAQUET de la petite enfance.

LES PROFESSIONNEL·LES DE LA PETITE ENFANCE VEULENT QUE LEURS MÉTIERS SOIENT RESPECTÉS, RECONNUS et VALORISÉS à la hauteur de la tâche immensément importante qu'est l'accueil du jeune enfant au quotidien dans un environnement sécurisant.

IL DEMANDE immédiatement à Adrien TAQUET de reprendre le dialogue avec les acteurs de la petite enfance et de revoir sa copie en ayant enfin une VRAIE AMBITION pour les jeunes enfants.

<p style="text-align: center;"><b>PROJET DU GOUVERNEMENT</b></p> <p style="text-align: center;">VS</p> <p>Tout établissement d'une capacité supérieure ou égale à 25 places dispose d'un espace extérieur à usage privatif d'une surface minimale de 2 m<sup>2</sup> par place autorisée.</p>	<p style="text-align: center;"><b>VOLAILLES LABEL ROUGE</b></p> <p>Poulet fermier Label Rouge :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>- 2 m<sup>2</sup> minimum par poulet en appellation « plein air »</li><li>- illimité en appellation « liberté »</li></ul> <p>Poulet biologique:</p> <ul style="list-style-type: none"><li>- 4 m<sup>2</sup> minimum par sujet, sur un parcours conduit selon les principes de l'agriculture biologique</li></ul> <p style="text-align: right; font-size: small;"><i>Source : Synalaf</i></p>
<p><b>Pour les surfaces extérieures</b></p>	

Coordonnées :

Syndicat National des Professionnel·le·s de la Petite Enfance

21 rue du Stade

77 130 MAROLLES-SUR-SEINE

[www.snppe.fr](http://www.snppe.fr)

[contact@snppe.fr](mailto:contact@snppe.fr)

---

<sup>2</sup> [Les 1 000 premiers jours : Boris Cyrulnik remet le rapport de la commission d'experts à Adrien Taquet, secrétaire d'État en charge de l'Enfance et des Familles](#)